

ISSN : 1859-512X

Laboratoire d'Étude et de Recherche en Philosophie,  
Culture, Communication et Société (LERPHICCS)



# NAZARI

REVUE AFRICAINE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES SOCIALES

*Revue semestrielle, numéro 006*  
Juin 2018

ISSN : 1859-512X

**NAZARI**  
REVUE AFRICAINE DE PHILOSOPHIE ET DE  
SCIENCES SOCIALES

Revue semestrielle, numéro 006  
Juin 2018

Numéro 006 - Juin 2018

## NAZARI

REVUE AFRICAINE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES SOCIALES

**Directeur de publication :** Mounkaïla Abdo Laouali SERKI, Maître de conférences

**Rédacteur en chef :** Alio MAHAMAN, Maître de conférences

**Rédacteur en chef adjoint :** Moussa HAMIDOU TALIBI, Maître de conférences

### Conseil scientifique

Prof. Souleymane Bachir DIAGNE, Columbia University ; Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien Ngouabi de Brazzaville ; Prof. Yaovi AKAKPO, Université de Lomé ; Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université de Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo ; Prof. Essè AMOUZOU, Université de Lomé ; Prof. Boureïma AMADOU, Université Abdou Moumouni de Niamey ; Prof. Boubacar YAMBA, Université Abdou Moumouni ; Prof. Maïkoréma ZAKARI, Université Abdou Moumouni ; Prof. Mahaman Sanoussi TIDJANI ALOU, Université Abdou Moumouni.

### Comité de lecture

Prof. Daniel PAYOT, Université de Strasbourg ; Prof. Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, Université d'Abomey-Calavi ; Prof. Ibrahim BOUZOU MOUSSA, Université Abdou Moumouni ; Prof. Thierry Armand C. EZOUA, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody ; Edinam KOLA, Maître de conférences (MC), Université de Lomé ; Auguste NSONSISSA (MC), Université Marien Ngouabi de Brazzaville ; Komi KOUVON (MC), Université de Lomé ; Mamadou DAGRA (MC), Université Abdou Moumouni ; Modibo COULIBALY (MC), Université Abdou Moumouni ; Mounkaïla HAROUNA, Université Abdou Moumouni ; Alio MAHAMAN (MC), Université Abdou Moumouni ; Maman WAZIRI MATO (MC), Université Abdou Moumouni ; Mounkaïla Abdo Laouali SERKI (MC), Université Abdou Moumouni ; Maman Nafiou MALAM MAMAN (MC), Université Abdou Moumouni ; Moussa HAMIDOU TALIBI (MC), Université Abdou Moumouni.

### **Comité de rédaction**

Adaré NA-BALLA, Université Abdou Moumouni ; Mohamed Moctar ABDOURAHAMANE, Université Abdou Moumouni ; Mawusse Kpakpo AKUE ADOTEVI, Université de Lomé ; Hassane HAMADOU, Université Abdou Moumouni ; Issaka TAFFA GUISSO, Université Abdou Moumouni ; Barao MADOUGOU, Université de Zinder ; Abdoulaye HOTTO, Université Abdou Moumouni ; Harouna MADDOU, Université de Zinder ; Williams Fulbert YOGNO TABEKO, Université de Maroua ; Tanimoune MAMAN DAN IRO, Université Abdou Moumouni ; Boukar IDI, Université Abdou Moumouni ; Garba OUMAROU, Université Abdou Moumouni ; Moussa MOUMOUNI, Université Abdou Moumouni ; Mamane Sani IBRAH, Université Abdou Moumouni ; Nassirou IDI OUNFANA, Université Abdou Moumouni ; Nouhou ALILOU, Université Abdou Moumouni ; Mamane ISSOUFOU, Université Abdou Moumouni ; Aboubacar ISSA SEIDI, Université Abdou Moumouni.

**P.A.O.** : Mme Halima IDRISSE SEYNI

**Illustration de couverture** : *Réflexion*, œuvre picturale de l'artiste polyvalent Ali GARBA, Espace « Les Tréteaux », Niamey

<p><b>Contact</b> : Laboratoire LERPHICCS, Université Abdou Moumouni BP 418 Niamey (Niger) ♦ E-mail : <a href="mailto:labo.lerphiccs@gmail.com">labo.lerphiccs@gmail.com</a> Tél. bureau : (+227) 20-31-56-90/Mobile : (+227) 88-52-68-27</p>
---

## CONSIGNES AUX AUTEURS

*Nazari, Revue africaine de Philosophie et de Sciences sociales*, est une publication scientifique semestrielle du Laboratoire d'Étude et de Recherche en Philosophie, Culture, Communication et Société (LERPHICCS) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger). Elle reçoit des propositions d'article provenant de la philosophie et des sciences sociales sans exclusive.

Le nom *Nazari* choisi pour désigner la revue est un mot *hausa* qui signifie « étude », mais aussi « réflexion », c'est-à-dire l'activité permanente du penseur. *Nazari, Revue africaine de Philosophie et de Sciences sociales* publie des numéros *varia* et des numéros thématiques, mais également des actes de colloques ou des résultats des recherches conduites par le laboratoire LERPHICCS et/ou par les structures partenaires.

Toute proposition d'article à soumettre à la revue *Nazari* doit nécessairement avoir une problématique claire, originale et pertinente, se conformer aux *Normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH)*, être rédigée en français et comporter entre 5.000 et 7.000 mots. Sur chaque proposition d'article, doivent figurer les éléments suivants : prénom(s) et nom exacts de l'auteur (ou des auteurs le cas échéant) ; la spécialité ; l'institution d'attache ; l'adresse électronique ; un résumé en dix (10) lignes maximum (en français, puis sa traduction en anglais) ; cinq (5) mots-clés.

Les références des citations sont intégrées au texte. Par exemple :  
Y. Akakpo (2016, p. 107) souligne que « l'Etat est tenu, tout à la fois, de mettre à profit le pouvoir politique de l'économie et de construire sa légitimité et sa puissance souveraine autour des causes influentes et des catégories sociales qui les portent. »

Lorsque la citation fait plus de trois lignes, il faut la renvoyer à la ligne suivante, observer un retrait de 1 cm et réduire l'interligne. Par exemple :

L'apport de Marx à Popper est loin d'être anecdotique, comme l'écrit S. P. Guèye (2000, p. 73) :

l'anti-marxisme de Popper ne nous semble pourtant pas sans appel. Il s'accompagne même parfois d'authentiques témoignages de sympathie et de la reconnaissance de certains mérites importants de la pensée de Marx, voire d'une dette personnelle à l'égard de celle-ci.

Seules font l'objet de notes infrapaginales, selon une numérotation continue, les notes explicatives, les sources historiques et les indications relatives à des informations orales.

Les références bibliographiques ne comportent que les documents effectivement cités dans le texte ; elles sont classées par ordre alphabétique des noms des auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AKAKPO Yaovi, 2016, *Science et reconnaissance. Entre la puissance et la solidarité*, Paris, Présence Africaine.

BANYWESIZE MUKAMBILWA Emmanuel, 2015, « Interculturalité et vivre-ensemble en Afrique. Reprendre une question par l'épistémologie complexe », in *Nunya. Philosophie, patrimoine scientifique et technique*, n°3, Lomé, p. 99-123.

CHARLIER Jean-Emile, CROCHÉ Sarah & NDOYE Abdoul Karim, 2009, *Les universités africaines francophones face au LMD. Les effets du processus de Bologne sur l'enseignement supérieur au-delà des frontières de l'Europe*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia.

CAPELLE-DUMONT Philippe & DIAGNE Souleymane Bachir, 2016, *Philosopher en Islam et en christianisme*, Entretiens recueillis par Damien Le Guay, Paris, Cerf.

GUEYE Sémou Pathé, 2000, *Faillibilisme épistémologique et réformisme libéral. Popper critique de Marx*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar.

HAUTBOIS Xavier, 2012, « Des considérations esthétiques dans la pensée scientifique », in *Alliage*, N°70, Nice, [En ligne] <http://revel.unice.fr/alliage.index.html?id=4064>, consulté le 16 août 2016.

Les propositions d'article sont à envoyer par courriel, uniquement en version WORD, à l'adresse électronique [labo.lerphiccs@gmail.com](mailto:labo.lerphiccs@gmail.com).

***Le comité de rédaction***

**SOMMAIRE**  
*NAZARI N°006 - Juin 2018*

PHILOSOPHIE.....	9
Essi Nina Geneviève ADOU, « De la guerre civile à la paix civile chez Hobbes ».....	11
Grégoire TRAORÉ, « Réflexions sur les implications éthiques de l'Anthropocène ».....	27
Ghislain Thierry MAGUËSSA EBOME, « La reliance poppérienne ».....	43
Pamphile BIYOGHÉ, « Hannah Arendt : Politique, démocratie et liberté ».....	63
Cyrille MICKALA, « De l'esthétique du corps à l'expérience esthétisante de l'espace habité chez Maurice Merleau-Ponty ».....	81
Josué Yoroba GUÉBO, « Filiation artistique et approche génomique de la création chez Popper ».....	101
Chifolo Daniel FOFANA, « Homosexualité et liberté : Pour une analyse critique à la lumière de Montesquieu ».....	115
Léon Raymond AHOOU, « Démocratie et obstacle épistémologique ».....	133
Stéphane Youldé DAHE, « Machiavel et les instruments de souveraineté en Afrique ».....	153
N'guessan Yves KOFFI, « Les révisions constitutionnelles en Afrique : Prose démocratique ou projet démoniaque ? ».....	173
François Koudou OZOUKOU, « Mimèsis et catharsis : Pour une compréhension du sens cognitiviste et éthique de l'art chez Aristote ».....	193
Idi BOUKAR, « La démarche phénoménologique : Du « retour aux choses mêmes » à la réduction ».....	211
Moussa MOUMOUNI, « L'Afrique subsaharienne face aux défis contemporains du développement humain durable ».....	229
Daouda MOUSSA, « Gaston Bachelard et la question des	

fondements des mathématiques ».....	245
Seydou SOUMANA, « De la notion de personne au concept de paix ».....	261
Issoufou MAMANE, « Les défis de la modernité politique en Afrique ».....	279
SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE.....	
Brice OUINSOU & Monique OUASSA KOUARO, « Le développement aux défis de la gouvernance dans les démocraties africaines ».....	299
Gilles Expédit GOHY, « Propriété foncière et urbanité à Abomey-Calavi (Bénin) : Regard sociologique sur l'exil urbain ou évidence d'une secondarité ».....	317
PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	
Tanko IDI, « La formation initiale des enseignants au Niger : quels impacts sur les élèves de CM2 ? ».....	349
GÉOGRAPHIE.....	
Bidjo AFO, Pessièzoum ADJOUSSE & Koko Zébéto HOUEDAKOR, « Évaluation de l'efficacité des techniques de lutttes antiérosives mises en place par les populations dans la ville de Sokodé au centre du Togo ».....	375
Iléri DANDONOUGBO, « Le développement anarchique des aires de stationnement à Atakpamé (Togo) : une menace pour la performance de la gare routière de Nyekonopoè ».....	401
HISTOIRE.....	
Komla ETOU & Komlagan HATO, « Pouvoir colonial allemand et réorganisation de la société Ouatchi au sud-est du Togo (1884-1914) ».....	425
Patrick Joël ADJIVESSODE, « L'ONU et les droits de l'homme : Quel bilan (1948-2006) ? ».....	449

## LE DÉVELOPPEMENT AUX DÉFIS DE LA GOUVERNANCE DANS LES DÉMOCRATIES AFRICAINES

Brice OUINSOU

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

*E-mail : ouinsoub@yahoo.fr*

**Monique OUASSA KOUARO**

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

*E-mail : mkouaro@gmail.com*

*Résumé* : Depuis 1989 avec les échecs des Programmes d'ajustement structurel pour l'Afrique au sud du Sahara, la problématique de la gouvernance est devenue un sujet de premier ordre pour le développement du continent. Mais comment l'approprier face aux difficultés de l'économie informelle, des chefferies traditionnelles et des contraintes structurelles relatives au bien-être des populations ? L'objectif de ce questionnement est de contribuer aux réflexions pour une amélioration du système de gouvernance comme cadre institutionnel et politique pour le développement durable. L'option pour la recherche d'un nouveau modèle de gouvernance à partir des réalités d'en bas a guidé les méthodes comparatives et systémiques de la présente contribution.

*Mots-clés* : Démocratie ; gouvernance ; développement ; contrainte ; réappropriation.

*Abstract*: Since 1989 after the failure of Structural Adjustment Programs for Africa of south Sahara, governance issue has become a prior topic for African development. But how is it possible to own it giving the informal economic development, traditional authorities and structural constraints relative to the well being of the populations? The objectives of this questioning are to contribute to reflections in order to improve the governance system as institutional and political framework for sustainable development. The option for the research of a new modal of governance from downwards realities has guided the comparative and systemic approach of this very contribution.

*Keywords*: Democracy; governance; development; constraint; reappropriation.

### Introduction

Dans son entretien avec R. Holenstein, intitulé *A quand l'Afrique ?*, J. Ki-Zerbo (2013, p. 178) affirme : « Le développement est la multiplication

des choix quantitatifs et qualitatifs ». Axée sur les concepts de multiplication, d'accumulation, d'addition ou de croissance, une telle définition pose le problème non seulement des moyens mais aussi des conditions pour une gestion efficace des biens et des personnes en Afrique au sud du Sahara. Elle nous permet de reposer notre sujet en termes de gestion de la multiplication des choix de sociétés en contexte d'une Afrique soumise au processus de démocratisation. En effet, depuis 1990, plusieurs pays d'Afrique francophone ont opté pour un cadre institutionnel de gestion des biens et des personnes : « la consécration d'une démocratie constitutionnelle, l'édification progressive de l'Etat de droit et l'organisation des élections disputées et transparentes » (B. Guèye, 2009).

Malheureusement, les cadres politiques et institutionnels hérités de l'extérieur en termes de démocratie formelle contrastent avec les mentalités endogènes. En amont comme en aval, il subsiste un conflit de prérogatives entre les constitutions des Etats modernes d'en haut et les groupes sociaux d'en bas, entre la hiérarchie au sommet des populations et les chefferies traditionnelles au contact des populations à la base. Etudiée dans cette bipolarité, la problématique du développement dans les pays africains qui expérimentent le processus de démocratisation contemporaine offre un terrain de recherche organique et spécifique. Elle nécessite d'être analysée au niveau des rapports entre le développement et son cadre d'émergence qu'est la démocratie constitutionnelle. En Afrique des chefferies coutumières, quelle forme de gouvernance peut-on promouvoir pour le bien-être des personnes et des sociétés à la base ?

La problématique du développement aux défis de la gouvernance en contexte des démocraties africaines est ainsi liée non seulement à la promotion d'un cadre politico-institutionnel rationnel à partir de la diversité des approches mais aussi à la consolidation des liens socioculturels pour une nouvelle formation économique à partir de l'informel (J.-P. Olivier de Sardan, 2008). Nous mettons ainsi en évidence une hypothèse à deux volets qui constitueront le cadre épistémologique de notre parcours : le développement en contexte de gouvernance est confronté aux défis d'une théorie institutionnelle d'en haut et d'une économie informelle d'en bas.

Non moins empirique que fondamentale, l'objectif scientifique de la contribution se profile au niveau théorique et pratique. Si la bonne

gouvernance constitue en elle-même un nouveau paradigme du développement, sa mise en valeur institutionnelle et théorique en contexte africain peut contribuer au bien-être des populations à la base. Cependant, cette finalité reste en attente d'une prise en charge pratique. Le développement et la démocratie doivent coïncider avec une gouvernance concertée face à la culture et à l'histoire des sociétés et des familles.

Cette double lecture articulée d'en haut et d'en bas se présente comme la structure de notre contribution. En première partie, nous tenterons de montrer la face théorique d'une proposition d'en haut en attente d'appropriation à partir des notions de la démocratie, de la gouvernance et du développement. En deuxième partie, nous essaierons de montrer la nécessité d'une relecture articulée à partir des contraintes d'en bas. Le défi de l'informel et des logiques traditionnelles sera mis en exergue à partir des études de P. Quantin (2009) pour aboutir à la proposition d'un développement fondé sur trois conditions : la formation scientifique, la formalisation progressive de l'informel et la socialisation politique pour sortir d'un développement au bricolage dans l'espace africain (R. Bastide, 1971).

## **1. Africanité et gouvernance : Défis d'en haut**

Si la théorie est un instrument intellectuel qui sert à comprendre la réalité, celle liée à la gouvernance comme « cadre politico-institutionnel du développement » (Osmont, 1998) nécessite une relecture approfondie en contexte africain. Nous tenterons de l'aborder à trois niveaux : le cadre des démocraties africaines(1), le nouveau projet de la gouvernance (2), et la réalité d'un développement durable pour le continent (3).

### **1.1. Démocratie et valeurs africaines : la vraie question**

L'Afrique peut-elle parvenir à un bien-être intégral à partir du système politique moderne du « *gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* »<sup>1</sup> ? La question mérite d'être bien reposée surtout lorsqu'on sait qu'il existe des barrières culturelles qui semblent justifier une certaine

---

<sup>1</sup> Même si l'actualité de cette définition de l'ancien président américain Abraham Lincoln (1809-1865) n'est plus à démontrer au niveau des pays africains depuis 1990, la réalité reste encore à interroger avec pertinence et réalisme.

inadéquation de la démocratie avec les réalités africaines. Reposer la question, c'est chercher à aller plus loin que les idées reçues. Une relecture de l'histoire montre que la démocratisation formelle dans l'espace africain n'a pas toujours pris en compte la réalité de l'ethnicité (B. Bayili, 1998).

Avant la colonisation en effet, la plupart des nations africaines étaient constituées en royaumes organisés. Les chefferies traditionnelles et notables jouaient leur rôle d'organisateur du corps social en tant que détenteurs et promoteurs du patrimoine humain, culturel et social. L'époque de la colonisation se sert de cette forme d'organisation précoloniale pour implanter sa propre politique si bien que les Africains qui collaboraient au pouvoir colonial se présentaient non pas comme des représentants du peuple mais comme des hommes du pouvoir. Pour preuve, l'envoi de quelques africains en France à l'Assemblée Nationale, au Sénat ou au Conseil de la République, était fait par sélection des fonctionnaires coloniaux.

Entre 1955 et 1960, la plupart des pays africains ont accédé à l'indépendance sans préparation. La période des indépendances a été mouvementée face aux facteurs ethniques prédominants. Après la chute du mur de Berlin en 1989 et suite au discours de la Baule<sup>2</sup>, s'est introduite une nouvelle conditionnalité de démocratie formelle pour l'Afrique. Au-delà de cette conditionnalité, il convient de revenir aux enjeux d'inégalités sociales incompatibles avec un système dont les repères formels sont l'alternance, le vote, la liberté et l'égalité. Les valeurs démocratiques sont ainsi objectivement confrontées à trois limites en Afrique au sud du Sahara : limites historiques de la hiérarchie sociale sous le principe de séniorité, limites culturelles des répertoires autochtones du politique et limites d'une économie héritée de l'Etat postcolonial.

La véritable problématique des rapports entre démocratie et développement en Afrique réside dans la croisée de ces trois limites : comment promouvoir une spécificité de la nouvelle conditionnalité de

---

<sup>2</sup> Discours prononcé par le Président François Mitterrand en 1990, lors de la 16<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique à La Baule (France). Mitterrand y conditionne l'aide publique française au développement aux avancées du processus de démocratisation dans les pays africains. En 1995, 31 pays sub-sahariens dont 22 francophones avaient adopté le pluripartisme et 17 disposaient déjà d'une nouvelle constitution.

développement en Afrique sans tomber dans les risques d'une exceptionnalité africaine accompagnée d'un africanisme néo-raciste et coupable ? A la clarté des questions de l'historicité des sociétés, des économies informelles et des cultures d'Afrique noire, la vraie question ne se pose plus aujourd'hui en termes de course de rattrapage des uns et des autres. Selon J. F. Bayart (1991, p. 17), il ne s'agit plus de « s'interroger sur la capacité des Africains à recevoir des modèles étrangers d'organisation du politique ou sur le droit des occidentaux à peser, dans un sens ou dans un autre, sur leur choix ». Il s'agit maintenant de prendre la mesure des succès et des résistances pour une nouvelle stratégie de prise en charge des sociétés africaines. La vraie question est celle de la vraie gouvernance.

### **1.2. Gouvernance : théorie d'un développement possible**

La crise de développement en Afrique est une crise de gouvernance. Mais de quoi s'agit-il, lorsqu'on parle de gouvernance ? Il convient de cerner les contours théoriques d'une expression devenue panacée pour le développement. Dans une étude sur la gouvernance locale, G. Stoker (1998, p. 20-21) propose un modèle conceptuel de la notion de gouvernance selon une grille participative : « La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institution et d'acteurs sociaux qui n'appartiennent pas tous au gouvernement ». De fait, en matière de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique.

La notion d'autonomie d'actions participatives dont recèle la proposition de G. Stoker s'est enrichie dans une distanciation avec la notion de la hiérarchie. Le sociologue Jessop (1998) avance une nouvelle proposition de type hétérarchique. Dès lors, la notion de gouvernance rend caduque celle de la hiérarchie dans la gestion du bien commun. L'approche hétérarchique de Jessop met en relief un ensemble d'acteurs sociaux différents qui assument en collégialité la coordination d'une action collective.

De façon théorique, la gouvernance proposée en Afrique comme un processus de voisinage global vise, ainsi, à consolider l'autonomie, l'esprit d'entreprise, la participation des acteurs individuels et collectifs au développement local, régional et national de leurs pays. Le concept suppose

un partenariat entre le secteur public, le secteur privé, la société civile et les mouvements sociaux. Ce nouveau langage issu de la conjoncture internationale de 1989 et de l'échec des Programmes d'ajustement structurel en Afrique, repose sur le principe d'une égalité radicale au mépris de la hiérarchie. L'Afrique de la hiérarchie du pouvoir peut-elle s'y retrouver ?

Certes, la théorie prend place dans les recherches d'une voix de développement pour l'Afrique. Selon Osmont (1998, p. 4), « c'est à l'occasion des discussions soulevées par l'étude de perspectives à long terme concernant l'Afrique au sud du Sahara, en 1989, qu'a surgi la thématique du "gouvernance" en rapport avec le développement économique ». Ainsi pour A. Yao (2000, p. 17), « l'approche de la gouvernance est une nouvelle approche africaniste du développement ». Pour Moussa (1994), l'approche est nouvelle non seulement par rapport à sa source occidentale mais aussi par rapport à son positionnement comme référentiel officiel pour aborder les questions théoriques et pratiques du développement en Afrique.

Pour la cause, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine ont adopté le nouveau cadre institutionnel, le 30 janvier 2007 à Addis Abeba en Ethiopie. Cependant l'objet de la *Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance* est la manière de conduire le gouvernement. Si la gouvernance est ainsi théoriquement abordée comme « la manière de conduire le gouvernement », le Chapitre IX de la Charte fixe en ses articles 27 à 43 les actes auxquels pourraient correspondre cette gouvernance. Il s'agit notamment de renforcer les « capacités » des Etats africains. La Charte constitue une volonté manifeste des Etats africains d'adopter l'approche de la gouvernance comme nouvelle approche du développement en Afrique. Par ailleurs, le Protocole de la CEDEAO sur la *Démocratie et la Bonne Gouvernance* (protocole additionnel aux protocoles sur la prévention des conflits armés) renchérit la bonne volonté des Etats. Même si ces textes traduisent les efforts internes pour une gouvernance orientée au développement, la réalité est autre.

Le contexte politique actuel de gouvernance pose aux Africains le défi d'une nouvelle appropriation des notions de société civile, d'autorité politique et d'économie mondiale. Dans le recours au principe d'égalité dans la gouvernance, les pays africains ont été amenés à mettre en œuvre des

mesures de régulation et de libéralisation de l'économie telles que la dévaluation et la réduction du déficit budgétaire. La conséquence conjoncturelle est la détérioration des structures familiales et le désengagement des Etats face aux secteurs sociaux. Les effets négatifs des mesures de gouvernance mondiale pour l'Afrique n'ont pas tardé à se faire jour : précarité de la situation financière, réduction des dépenses publiques, persistance de la misère avec un taux de croissance insignifiant pour un projet de développement dans les prochaines années. Dans ce contexte, la notion de développement n'est-elle pas en défis théoriques face à la proposition de la gouvernance ?

### **1.3. Développement ou accumulation différentielle**

La notion de gouvernance théoriquement acquise de l'occident est fondamentalement hétérarchique (Jessop). Dans la sphère économique, la gouvernance est une affaire d'égalité des partenaires sociaux. Mais comment ce principe d'égalité peut-il devenir une réalité dans l'espace africain ? Le système occidental de la gouvernance produit une conception horizontale du développement. Dans ce système, la notion de développement ne peut que prendre circonstanciellement l'allure d'une course égalitaire, comparative et quantitative. En ce sens, le concept de développement correspondrait à un terme de mesure économique. Mais, pour S. Raux (1989, p. 10), « le champ sémantique que recouvre le terme est très diversifié ». On parle de pays en voie de développement, de pays moins avancés, on parle de plan de développement, de projet de développement. Comment comprendre la théorie du développement dans sa substance ?

Le développement n'est ni une mutation ni un passage de la pauvreté à la richesse ou de l'économie rurale à une économie urbaine. Certes la croissance économique est une condition nécessaire au développement. Mais elle est insuffisante parce que la croissance est unidimensionnelle alors que le développement est multidimensionnel. De plus, la croissance économique est matérielle, quantitative et objective, alors que le développement suppose que des forces en présence dans le champ économique trouvent leurs fins ailleurs qu'en elles-mêmes, qu'elles soient au service de la promotion humaine, de la justice sociale, de l'indépendance

des nations, de la culture des peuples, du bien-être des personnes et des sociétés.

Considéré sous cet angle, selon M. Kilani (2012, p. 263), le développement à un intérêt socio-anthropologique à la fois global et local. Il intéresse aussi bien les pays pauvres que les pays riches, aussi bien les sociétés industrialisées que les sociétés rurales. En réalité, depuis 1986, la Déclaration des Nations Unies sur le Droit au développement avait déjà formulé cette compréhension au préambule de sa Résolution 41/128 du 4 décembre 1986 : « le développement est un processus global, économique, social, culturel et politique ». Son objectif est « d'améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble des populations sur la base de leur participation active, libre et significative » (M. Kilani, 2012, p. 263).

Ainsi la culture est aussi prise en compte dans la notion du développement. De nombreux indicateurs du développement incorporent des données culturelles. Depuis 1992, la Banque Mondiale utilise un indicateur de développement à trois éléments : biens produits, capital national et les ressources humaines avec le niveau de formation du capital humain et l'aptitude à faire fructifier les compétences acquises. Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a élaboré le concept de Développement Humain. Depuis 1992, le Pnud publie l'Indice du Développement Humain (IDH) qui prend en compte les données de l'espérance de vie, de l'alphabétisation des adultes.

Depuis 1995, à l'Indice du Développement Humain s'ajoute l'Indice Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) qui prend en compte la longévité, l'instruction et accès aux ressources essentielles pour la population de chaque sexe), l'Indice de Participation des Femmes (IPF) qui prend en compte la population féminine, la capacité de gain et leur participation aux professions libérales et aux fonctions d'encadrement ; l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) qui prend en compte les décès en dessous de quarante ans, pourcentage d'adultes analphabètes, pourcentages d'accès aux services économiques incluant service de santé, eau potable et nutrition équilibrée.

Depuis l'an 2000, se sont ajoutés d'autres indices : tels que l'Indice de Liberté Humaine (ILH) justifié par le fait que le développement est déterminé en partie par le degré de liberté culturelle sociale et politique

pour l'exercice des choix offerts ; l'Indice Culturel de Développement (ICD) qui tente de mesurer les croyances, les rapports des individus au temps, à l'environnement, au corps, à l'alimentation, au groupe social, à la hiérarchie et au pouvoir, à l'innovation et à l'économie.

Selon R. Breton (2006, p. 262), ces indicateurs de développement permettent de mesurer « l'évolution différentielle de l'humanité ». L'enjeu de cette nouvelle approche du développement est dans la diversité des horizons et frontières de l'esprit humain. Par exemple la prise en compte des Indicateurs Culturels de Développement permet de comprendre que le développement ne peut être séparé de l'histoire économique d'un peuple, d'une nation ou d'un groupe. Si donc le développement prend ses racines dans l'histoire des peuples, le cadre politico-institutionnel du développement appelé gouvernance ne devra-t-il pas émerger de la mémoire historique de ce peuple ? Or développement et gouvernance retrouvent leur terrain d'application dans la démocratie comme système politico-juridique favorable. Dès lors, se posent des questions sur l'orientation de la démocratie en contexte africain. Le temps ne serait-il pas venu pour les Etats africains de rechercher les lieux d'enrichissement pour une nouvelle approche du développement à partir des contraintes de leurs milieux ou de leur cadre de vie ?

## **2. Défis d'une gouvernance aux contraintes d'en bas**

Pas de développement sans société. Pas de société sans culture. Il n'y a pas de culture sans mémoire des peuples. Si le développement est un processus d'amélioration du cadre de vie, l'espace immédiat de développement est celui des personnes. Il convient alors de recadrer la problématique du développement durable en Afrique. Nous tenterons de l'aborder d'abord à partir des rapports entre le développement et l'économie, ensuite à partir d'une possible intégration des politiques de gouvernance avec les chefferies traditionnelles, enfin à partir des indicateurs culturels de développement pour le renforcement du processus démocratique en Afrique.

## 2.1. Développement aux défis d'une économie informelle

L'intégration de la notion de gouvernance dans les projets de développement en Afrique pose le problème des rapports entre autorité politique et économie de survivance. Si le développement est un processus lié à la capacité de consolider les liens sociaux en un lieu bien défini, comment la gouvernance peut-elle consolider les acquis d'un développement au rythme de l'informel ?

Une étude pertinente de la question nécessite une juste compréhension de l'économie informelle. Pour Penouil (1992) l'économie informelle est, en réalité, un foyer d'initiatives et d'actions innovantes de survie dans un contexte de précarité, d'exclusion et de paupérisation. Pour cet auteur, « *les activités informelles sont avant tout une réponse de la société aux besoins nouveaux, aux mutations structurelles, aux contraintes sociales résultant de l'influence du développement transféré sur toutes les catégories sociales* » (Penouil, 1992, p. 74). Plusieurs études ont montré que le système économique en général et celui africain en particulier a longtemps été basé sur l'informel. Des logiques différentes constituent cette bâtisse du développement : la logique de subsistance, la logique de production et de gain, les rapports sociaux de convivialité et de familiarité. Les relations d'affection tendent, ainsi, à marquer de l'intérieur les activités informelles. Ce qui conduit Peemans à affirmer qu'il faut « *distinguer le rôle des rapports familiaux et celui de l'ethnicité* » (Peemans, 1997, p. 111).

De fait, il subsiste un rapport étroit entre le développement, l'économie, les rapports de parenté, les liens familiaux et ethniques. On remarque, par exemple, une concentration de certains groupes familiaux ou ethniques dans des activités particulières comme la vente du charbon, chez les Akankossi du centre Bénin ; la friperie ou les ventes d'occasion chez les lokele au Congo Démocratique ; le commerce de tissus ou des bijoux chez les femmes Mina et Ewe du Togo et du Sud Bénin ; l'artisanat, la forge chez les Yoruba et les Nago du Mali, la menuiserie, la couture, la vente des pièces détachées et des produits agricoles, ananas chez les lyolo du Burkina-Faso, les Topoke du Congo et les fons du Bénin. Cette répartition est aussi une source de mutualisation et de mise ensemble des produits de marchés, de type coopératif ou associatif. Selon Peemans, cette forme d'économie

organisée par les sujets sociaux visent « *la satisfaction des besoins des acteurs impliqués : famille, communauté, groupe de travailleurs, néo-lignages, etc.* » (Ibid., 1997 p. 117).

Dans cette logique d'en bas, l'économie qui résulte des liens familiaux ou ethnique devient une véritable médiation sociale. Elle est aussi une source de développement à la base. Elle vise la primauté des personnes et du travail sur le capital. Aujourd'hui, à l'heure de la gouvernance, il convient que les pays africains et occidentaux réfléchissent pour une nouvelle vision du développement intégral. Les recherches de Fernand Braudel (1980) peuvent contribuer à cet effort. L'auteur fait un retour à la racine du mot "économie". Il représente la réalité comme une "maison" en grec "Konia". Dans sa théorie, Braudel conçoit que cette maison est composée de trois étages : un rez-de-chaussée qui correspond à la civilisation matérielle ou à l'économie de subsistance ; le premier étage renvoie à l'économie de marché local et enfin l'étage supérieur correspond à l'économie de marché global.

Selon Braudel, le développement comme processus d'édification économique, politique et sociale est une dynamique dialectique de construction de ces trois étages (Vershav, 1994). Malgré les critiques que l'histoire retient du processus dialectique avec les rapports de forces entre les trois étages, il reste que Fernand Braudel propose un modèle qui pourrait inspirer la pratique de la gouvernance comme cadre politico-institutionnel du développement en Afrique.

## **2.2. Gouvernance : défi d'une réappropriation en Afrique**

La notion de gouvernance comme "gestion du bien commun" est essentiellement une réalité humaine. Elle n'est ni étrangère à l'Afrique ni spécifique à l'Europe. A la base du système africain, il subsiste une organisation holistique du vivre ensemble. En témoigne au point de vue linguistique les vocables tels que "to" dans le système Aja fon du sud Bénin et "forobà" dans le système dioula du Sénégal qui représente une vision africaine de la "chose publique" (res publica).

La structure organisationnelle repose sur l'autonomie villageoise. Une forme de gouvernance démocratique existait avec le système de représentation des familles et des clans. C'est le "fula, groupe" dans le

système peulh du Nord Bénin, le “jè, maison” dans le système Lyolo du Burkina Faso et le “honu, maisonnée” dans le système aja-fon du Bénin. Ces différentes maisons où familles se réunissaient régulièrement soit à travers le groupe des frères aînés ou des doyens, les anciens pour discuter des problèmes concernant le village. Ces regroupements se font sous le couvert d’une chefferie importante ou d’un roi. Le fondement le plus caractéristique de la gestion africaine réside dans ces rassemblements sous les arbres ou sur des places publiques.

Au niveau de la classe de gouvernement, les chefs et les rois étaient entourés par des conseils d’anciens, représentant les différents clans ou les différentes ethnies présentes dans le village. Les femmes et les vieillards étaient consultés à la maison dans le konia. Le sens fragile du pouvoir dans le secteur public et dans le secteur privé déterminait la pratique de la gouvernance. Au-delà des idées reçues d’une conception tyrannique du pouvoir en Afrique, en matière de gestion, le système africain promeut un pouvoir qui reste une réalité très fragile : le pouvoir est comparé à un œuf. Si tu le serres trop fort, il se casse entre tes mains ; si tu ne le tiens pas suffisamment ferme, il peut glisser de ta main et se casser aussi. Son exercice ne requiert ni trop de sévérité ni trop de laisser-aller. Dans ce contexte, le modèle stratégique de Braudel peut contribuer à articuler la gouvernance et le développement en Afrique.

La réception du principe de la gouvernance comme condition sociale et politique idéale qui favoriserait l’instauration des gouvernements pour le développement du continent ne peut réaliser son objectif qu’en revenant à une juste articulation des trois étapes de la maison commune selon Braudel. Le développement durable est une marche organique à travers les trois paliers de l’histoire économique et culturelle d’un peuple. La gouvernance est la manière de conduire ces trois paliers de l’histoire sans séparation ni confusion, sans juxtaposition ni opposition.

Dans cette perspective, les politiques et programmes de développement en Afrique doivent, de manière résolue, assurer d’abord le passage de l’économie de subsistance (le rez-de-chaussée) à l’économie locale (le premier étage ou l’étage central). Ensuite, ils doivent consolider celle-ci et progressivement l’inscrire dans des économies plus vastes au niveau régional, national et international. C’est une stratégie de gradualité

dans la pratique du développement à partir de la culture et de l'économie. Il s'agit d'assurer la marche du développement historique de façon organique et prévisionnelle à partir des contraintes et des structures à la base.

La vision stratégique de la gouvernance ne peut donc pas être foncièrement comparative. Il ne s'agit pas d'une comparaison de la marche de soi par rapport à l'autre ni de la marche de l'autre par rapport à soi. La théorie de la comparaison et celle d'un développement par le mimétisme ou par la course au rattrapage des autres sont dépourvues de pertinence face aux défis actuels de l'Afrique au sud du Sahara. En matière de développement durable, la gouvernance est un cadre d'auto-compréhension et de gestion ouvert à la promotion, à la protection et à la coopération dans le respect des différences culturelles.

Le développement est réellement aux défis d'une gouvernance d'en bas par le fait qu'il est étroitement lié à la « capacité des populations de gérer leur environnement naturel d'une manière viable, à travers l'élaboration d'un cadre institutionnel approprié et d'une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction même du territoire » (Peemans, 1995, p. 23). Ce projet de construction et de reconstruction des territoires en Afrique s'enracine dans les nouvelles constitutions issues des Conférences nationales dites Conférences des Forces Vives de la Nation dans certains pays.

### **2.3. Démocratie et chefferie coutumière : cadre nouveau**

Le rapport entre “développement durable” et “gouvernance” en contexte africain se joue sur le terrain politique des relations entre les autorités démocratiquement élus et les chefferies coutumière reconnues à la base comme cadre de société civile. Si la gouvernance s'actualise dans le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, en quoi consiste cette dernière dans la logique d'un développement en crise ?

Depuis des décennies, la notion de la société civile n'a pas été bien clarifiée en Afrique au sud du Sahara. Pour Gellner (1991), dans une perspective historique, la société civile constitue les “lieux de l'informel”. Pour C. Monga, en contexte africain, l'expression “ société civile ” désigne tous ces « lieux d'éclosion des ambitions des groupes sociaux, et d'élaboration des modules d'action pour un supplément de liberté et de

justice » (C. Monga, 1994, p. 102). De ce sens, on comprend que la société civile en Afrique au sud du Sahara est pour la liberté, la justice et la paix (Camau, 2002). Elle constitue la force collective dont le rassemblement autour des autorités politiques a connu le nom de Conférence Nationale en général et de Conférence des Forces Vives de la Nation en République du Bénin. Ces assises ont redéfini le développement comme « la maîtrise à partir de l'environnement culturel, des ressources et des techniques permettant la santé physique pour tous, la santé mentale pour tous et la santé sociale pour tous » (Beauchamp, 1997).

A partir des conférences nationales, la problématique des rapports entre le développement et la gouvernance s'est élargie aux acteurs religieux comme les chefs traditionnels. Ainsi pour Sariki Yamma (2017, p. 6), « la société civile est conduite par les chefs traditionnels qui sont liés aux populations à la base et qui comprennent intimement leurs problèmes ». La place des chefferies traditionnelles se fait alors remarquer dans certaines Constitutions des Etats africains comme le Mali, le Niger et le Burkina-Faso. Au Nigéria par exemple, les conseils traditionnels sont chargés entre autres de coordonner les plans de développement et de donner des conseils ou de guider le développement local. L'implication des chefferies traditionnelles dans le processus de la gouvernance laisse entrevoir une nouvelle forme de démocratie où les questions de liberté de vote, d'égalité et de choix individuel sont fortement influencées par les codes symboliques, historiques et culturels.

Au Bénin, par exemple, l'emprise des chefferies traditionnelles locales sur les pratiques sociopolitiques a structuré et continue de déterminer la vie politique nationale où les électeurs démocratiques tendent à inscrire leurs votes sur le registre du lien social ou des codes culturels. Selon P. Quantin (2009), la démocratie comme cadre référentiel en Afrique est à la recherche d'un nouveau modèle. Elle dispose d'un jeu de différents modèles qu'elle peut adapter en fonction des contraintes structurelles et culturelles particulières. Dans ce cadre, plus qu'un moyen, les démocraties africaines bien gérées peuvent constituer des conditions pour un développement durable escompté.

J. Ki-Zerbo distingue ainsi trois conditions démocratiques pour relever le défi d'un vrai développement en Afrique au sud du Sahara : la

première condition est la prise en charge de l'espace africain du développement qui est de l'ordre d'une économie sociale et d'un effort d'intégration des recherches scientifiques. La deuxième condition est celle de la formation permanente en termes de lutte contre l'analphabétisme et d'éducation civique à partir des acquis de la mémoire et de la culture du passé. La troisième condition d'un développement réel en Afrique est la démocratie à la base, au niveau des communes, des collectivités locales, des associations, des groupes socio-économiques (Ki-Zerbo, 2013, p. 189). La réalisation de ces conditions nécessite une conjugaison des efforts que l'approche africaniste de la gouvernance peut bien articuler. A ce niveau stratégique, le développement est en définitive un défi permanent pour la gouvernance dans les démocraties africaines.

### **Conclusion**

La démocratie en Afrique au sud du Sahara est à la recherche d'un nouveau modèle. Ce contexte montre que les Etats africains ne peuvent d'ailleurs pas constituer les seuls acteurs du développement quantitatif et qualitatif du continent. Sur le plan théorique, la notion de gouvernance introduite suite aux échecs des Programmes d'ajustement structurel comme un processus d'accumulation de richesse par voisinage global semble être bien venue. Malheureusement, reçue d'en haut, la gouvernance peine à s'incarner dans les pratiques africaines non préparées à la cause. Elle s'accoutume avec un développement à l'horizontal où l'on oublie les indicateurs humains et socioculturels de développement à la base.

Sur le plan pratique, le défi est d'en bas. Le processus de développement nécessite une nouvelle appropriation à partir des réalités de l'économie informelle, des chefferies coutumières ou traditionnelles et des influences des codes symboliques et socioculturels dans la gestion du processus démocratique en Afrique. Ce nouveau point de départ déjà ancré dans les enjeux des Conférences nationales sur le continent offre un espace favorable pour un développement durable suivant trois conditions : la formalisation de l'économie informelle, la formation des leaders avec l'intégration des recherches scientifiques et la démocratisation des structures à la base à partir des contraintes et enjeux locaux. Le défi de développement en Afrique est, en définitif, de l'ordre stratégique et graduel.

## Références bibliographiques

- ASSOGBA Yao, 2000, « Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique », *Cahier de la Chaire de Recherche en Développement Communautaire*, n° 16 (2000), p. 2-36.
- BALANDIER Georges, 2013, *Du social par temps incertain*, Paris, PUF.
- BAYART Jean-François, 1991, « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule et puis après ? », *Politique Africaine*, n° 43 (1991), p. 5-20.
- BAYILI Blaise, 1998, *Religion, Droit et Pouvoir au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- BEAUCHAMP Claude, *Démocratie, Culture et Développement en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- BRAUDEL Fernand, 1980, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin.
- BRETON Roland, 2006, *Horizons et Frontières de l'esprit. Comprendre le multiculturalisme*, Marseille, Le mot et le reste.
- CAMAU Michel, 2002, « Sociétés civiles réelles et téléologie de la démocratisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol 9, n° 2 (2002), p. 213-232.
- GUEYE Babacar, 2009, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, p. 5-26.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2008, *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*, Working Paper, Version 2, Sept. 2008.
- JESSOP Bob, 1998, « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155 (1998), p. 31-49.
- KILANI Mondher, 2012, *Anthropologie. Du local au global*, Paris, Armand Colin.
- KI-ZERBO Joseph, 2013, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Editions d'En-Bas, Suisse.

- MONGA Célestin, 1994, *Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'harmattan.
- MOUSSA Pierre, 1994, *Caliban naufragé. Les relations Nord/Sud à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard.
- OSMONT, Annick, 1998, « La gouvernance : un concept mou une politique ferme », *IX<sup>ème</sup> Assemblée générale du Conseil pour le développement de recherche en sciences sociales en Afrique*, sous le thème « Globalisation et sciences sociales en Afrique », Dakar, Sénégal, 14-18 décembre, 14 p.
- PEEMANS Jean-Philippe, 1997, *Crise de la modernisation et des pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- PENOUIL Marcel, 1992, « Secteur informel et crises africaines », *Afrique contemporaine*, Numéro spécial, 4<sup>e</sup> trimestre.
- QUANTIN Patrick, 2009, « La démocratie en Afrique : à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129 (2009), p. 65-76.
- SARIKI Tamma, 2017, « La place des chefferies traditionnelles dans les constitutions des Etats modernes africains », *VI<sup>ème</sup> Colloque des Sciences Cultures et Technologies*, thème, « Arts, Sciences et technologies pour le développement socio-économique des nations », Université d'Abomey Calavi, 20-30 septembre 2017.
- STOKER Gerry, 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue Internationale des sciences sociales*, n° 155 (1998) p. 19-30.
- VERSCHAVE François-Xavier, *Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante*, Paris, Syros, 1994.